



**Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 26 avril 2007**

Compte-rendu

- 117 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 26 avril 2007 à Eurosites George V, 28 Avenue George V, 75008 Paris, détenant 58.407.978 actions et représentant 80,16 % des droits de vote en assemblée générale.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que le dividende de 0,71 € ont été approuvés. Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,33 € par action versé le 13 octobre 2006, le solde du dividende, soit un montant de 0,38 € par action, a été mis en paiement le 3 mai 2007.

Un nouvel administrateur a été nommé : la société Generali Vie représentée par Monsieur Alban Liss.

Le Conseil d'administration est composé de 12 membres, dont 5 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions ordinaires de la société.

L'Assemblée Générale a mis en harmonie les statuts de la société avec les dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 (procédure de justification de la qualité d'actionnaire identique pour les titulaires de titres nominatifs et au porteur – modification du délai de publication de l'avis de réunion). L'article 25 III – « Composition de l'Assemblée Générale » et l'article 27 I – « Convocation – Lieu de réunion – Ordre du jour » des statuts ont ainsi été modifiés.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé les autorisations conférées au Conseil d'administration, à l'effet :

- d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ; dans le cadre de ces émissions, d'émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et, dans la limite de 10 % du capital par an, de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription sur la base du prix moyen pondéré de l'action au cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10% ;

- d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Mercialys sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ou conférant un droit de créance sur la Société et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital ;
- d'autoriser toute société qui détient plus de la moitié du capital de la société Mercialys à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes Mercialys ;
- d'augmenter le capital au profit des salariés.

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 1	Approbation des comptes annuels	99,94%	0,06%	0,00%
n° 2	Approbation des comptes consolidés	100,00%	0,00%	0,00%
n° 3	Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende	100,00%	0,00%	0,00%
n° 4	Conventions réglementées	98,55%	1,45%	0,00%
n° 5	Ratification de la nomination de la société Generali Assurances Vie en qualité de censeur – Fixation de la rémunération du censeur au titre de 2006	99,29%	0,71%	0,00%
n° 6	Nomination de la société Generali Vie en qualité d'administrateur	99,45%	0,55%	0,00%
n° 7	Ratification du transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration	100,00%	0,00%	0,00%
n° 8	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	97,70%	2,30%	0,00%

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 9	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006	100,00%	0,00%	0,00%
n° 10	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,86%	0,14%	0,00%
n° 11	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	96,48%	3,52%	0,00%
n° 12	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription	97,20%	2,80%	0,00%
n° 13	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, en vertu de l'article L.225-136 du Code de Commerce	96,62%	2,66%	0,71%
n° 14	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	100,00%	0,00%	0,00%
n° 15	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	91,34%	8,66%	0,00%
n° 16	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	99,86%	0,14%	0,00%
n° 17	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Mercialys sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	89,87%	10,13%	0,00%

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 18	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ou conférant un droit de créance sur la Société et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	100,00%	0,00%	0,00%
n° 19	Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital de la société Mercialys de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société	97,91%	2,09%	0,00%
n° 20	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés	89,99%	10,01%	0,00%
n° 21	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	100,00%	0,00%	0,00%
